

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 549, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRÉ.

INFORMATIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 50.

LUNDI ET MARDI.

27 ET 28 FÉVRIER, 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 26 février.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 24 février. — (Présidence de M. Destouvelles.)

Le ministre de l'intérieur envoie une première liste des membres de la Légion-d'Honneur.

M. Lebegue donne lecture d'un rapport de la commission chargée de l'examen des projets de M. Devaux sur le jury, et du ministre de la justice, sur des modifications à faire au code pénal. La commission propose entr'autres d'allouer 1 fl. 50 c. par jour d'indemnité à chaque juré qui n'habite pas dans la ville où siègent les assises. Elle en évalue la dépense à 20,000 fl. La commission admet le projet du ministre, sauf une légère modification.

La discussion de la proposition de M. Devaux aura lieu lundi.

M. Vanderbelen donne lecture d'une proposition tendant à ce qu'une commission soit nommée pour rédiger un projet de loi sur la responsabilité ministérielle. — Renvoi en sections.

Il est décidé que le projet sur les monnaies sera examiné en sections avant celui sur les sels.

L'ordre du jour appelle le rapport sur les pétitions. Nous mentionnons celles qui offrent le plus d'intérêt.

Le sieur J. B. Van Maercke, à Wevelghem (Flandre orientale), demande la promulgation d'une loi qui consacrerait que les enfans nés avant le mariage, et qui n'ont pas été légitimés par l'acte de célébration de mariage, le pussent être par acte postérieur. — Conclue. Dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

Six officiers des bataillons de tirailleurs-français se plaignent de ce que, malgré le renvoi de leur pétition à M. le ministre de la guerre, ordonné par la chambre, il n'ait pas encore été fait droit à leur réclamation. — Conclue. Dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

La régence de Verviers réclame de la chambre l'adoption d'une loi qui déclare dettes de l'état les indemnités exigées des communes du chef de pillages et dévastations exercés pendant la révolution. — Conclue. Renvoi au ministre de l'intérieur, et dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

Le sieur P. Van Houté, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, demande le paiement de l'arriéré de sa pension. — Conclue. Renvoi au ministre des finances. — Adopté.

Le sieur van Eberck, brasseur et aubergiste à Saint-Jean-Geest (Jodoigne), demande l'intervention de la chambre pour lui faire obtenir une indemnité ou le paiement de la somme de fl. 1125 55 1/2 du chef de pillages exercés dans sa maison pendant les journées d'août 1831, par les troupes du général Daine. — Conclue. Renvoi à M. le ministre de l'intérieur et dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

Trois habitans de Dinant demandent la promulgation d'une loi qui déclare fête nationale, l'anniversaire de l'inauguration de S. M. le roi des Belges. — Conclue. Dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

Le sieur J. A. van de Leemput, marchand d'armes à Anvers, demande l'intervention de la chambre pour lui faire obtenir une indemnité ou le paiement de deux créances, du chef d'armes enlevées de son magasin par l'autorité légale, dans la journée du 29 août 1830. — Conclue. Renvoi à M. le ministre de l'intérieur, et dépôt au bureau des renseignemens. — Adopté.

M. le ministre de l'intérieur présente un projet de loi sur les exercices de la garde civique. Vous n'ignorez pas, dit-il, que, par des circonstances indépendantes de la volonté du gouvernement, les gardes civiques n'ont pas été suffisamment exercées au maniement des armes. Le gouvernement se trouve dans la nécessité de prendre des mesures extraordinaires pour l'instruction des bataillons que le sort a désignés. Comme la mise en activité serait à la fois onéreuse pour les gardes et pour le trésor, il vous propose de prescrire aux cadres du premier ban des exercices pour trois mois. Les officiers, sous-officiers et soldats ne jouiront d'aucune solde, mais recevront une indemnité, pour autant qu'ils se trouvent lésés dans leurs moyens d'existence.

L'urgence de ce projet est déclarée. Il est renvoyé en sections, et sera discuté en séance publique mardi.

La séance est levée à 4 heures et remise à lundi à midi.

Par arrêté royal, le collège électoral du district de Bruxelles est convoqué pour le 15 mars prochain, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. le baron de Beytz, décédé.

— Le Roi est attendu pour demain à Bruxelles. A son passage à Enghien, il acceptera un déjeuner au château du duc d'Arenberg.

— Hier plusieurs sections de la chambre des représentans se sont occupées du système monétaire proposé par le gouvernement. Il paraît qu'une opinion se prononce pour donner à l'unité d'argent la dénomination de franc au lieu de celle de livre.

— Une ordonnance de la régence de Gand défend les masques et déguisemens pour le carnaval de cette année.

Il en est de même à Anvers.

— La légion étrangère est arrivée le 23 de Thielt à Bruges et a été logée chez les bourgeois.

— Les Hollandais ont de nouveau augmenté d'un demi-pied les eaux d'inondation autour de la ville de l'Ecluse; c'est vraisemblablement dans la vue de rompre la glace. (*Gaz. der prov. van West-Vl.*)

— Le comte Orloff est arrivé le 20 février après-midi dans la résidence de La Haye. (*Staats-courant.*)

NAMUR, 27 février.

UNE RESTAURATION.

Les cloches et les canons mariaient leurs volées dans la ville de Pierre et de Catherine. La Russie célébrait la double fête de son patron qui repose au ciel et de son maître qui pèse sur la terre. C'était la St-Nicolas, jour révérend dans tout l'empire et dont l'anniversaire, de 1831, venait d'être signalé par le succès éclatant des armes impériales en Pologne. Un peuple s'était cru des droits à ne pas être foulé par un homme. Ce peuple a vécu, gloire au frère d'Alexandre! Mais la clémence de l'autocrate avait atteint quelques rares débris échappés au fer et au feu de cent combats, et l'amnistie peuplait les steppes sibériennes. Gloire au fils de Paul!

Le soleil, projetant un reflet rougeâtre à travers les brouillards glacés de la Nawa, semblait se baigner dans un fleuve de sang, et le despote se sentait dans son élément. O volupté!

Des fanfares retentissent dans les galeries du palais impérial et mille esclaves dressent les tables du festin dans la vaste longueur des salles humides. Quatre bœufs aux cornes dorées forment la base du repas; le poivre et le piment assaisonnent un nombre égal de tonnes de rum, qui, sans ce stimulant, serait trop fade pour les entrailles des enfans de la Moscovie.

Les portes s'ouvrent; l'empereur entre, suivi de cent de ses meilleurs généraux, vainqueurs de l'Erivan, du Danube et de la Vistule; gorgés des dépouilles opimes, gages de leur rapacité autant que de leur valeur. Après eux se pressait la foule des dignitaires de l'empire; chambellans, valets et autres ordures. Nicolas daigne s'asseoir et permettre que la livrée militaire et nobiliaire se range autour de lui.

Enfans! votre empereur vous permet la joie. Et bientôt le festin n'est plus qu'une orgie. Des débris de viandes, de bouteilles et de fruits jonchent le carreau; et les gardes-du-corps, élevant leurs verres, jurent de ne pas couper leur barbe avant d'avoir noyé l'esprit des révolutions dans le sang des Parisiens qui ont donné au monde le signal de l'affranchissement.

Un seigneur cependant, Tscharnigoff, avait commis je ne sais quelle gaucherie, en présence du maître. Peut-être s'était-il servi de sa fourchette au lieu de ses doigts. Misérable! s'écrie le czar, fils de czar; et tous les convives de frémir. Tscharnigoff concentre sa colère. Mais Nicolas songe que Tscharnigoff est un boyard. Je te pardonne, pardonne-moi, Tscharnigoff, qu'aucun nuage n'obscurcisse un jour qui sera grand dans l'histoire. Oubli des offenses, union des cœurs! Et il tend la main au courtisan, qui, feignant de baiser les basques du doliman impérial, laisse sur les fourrures l'empreinte de ses dents et la trace de sa bave. L'empereur pâlit, car les empereurs pâlissent, et l'on sait comment la fidèle noblesse moscovite a débarrassé Paul et Alexandre des soucis de l'existence terrestre. Toutefois leur fils et leur frère ne tardent pas à reprendre le simulacre de cette sérénité qui convient à la circonstance. Un vieillard cependant, à la barbe blanche, aux traits vénérables, guettait depuis le commencement du repas un premier sourire sur la figure du despote. Pardon, avez-vous dit, sire! — Oui, Bourtschagoff. — Sire! Et il s'incline, tendant un placet d'une main tremblante. L'empereur fait sauter le cachet. C'est pour Roman Sangusko que vous intercédez, vieillard! — Oui, sire! — Celui dont le fils a été enlevé pour grandir à l'ombre de mes écoles dans la haine de ses parens et de son pays? — Oui, sire! — Dont la mère et la sœur ont été battues de verges sous les murs de Varsovie? — Oui, sire! Et les sanglots brisent la voix du malheureux; mais le barbare se dit en son cœur de tigre: Roman Sangusko paiera pour Tscharnigoff Ivanowitsch; et haussant la voix: C'est bien le même Roman Sangusko dont j'ai daigné commuer la peine en un exil perpétuel? — Oui, sire! — Et vous demandez une nouvelle commutation? — Sire! ce jour est un jour de grâce et de pardon, c'est vous qui l'avez dit.

Tu as raison, Bourtschagoff.

Roman Sangusko fera la route de Sibérie à pied.
Vive l'empereur!!!

Voici deux extraits du *Journal de l'Instruction publique*. Cette feuille, qui est loin d'aimer les frères des Écoles chrétiennes, est parfois forcée de leur rendre justice.

Premier extrait.— Parmi les établissemens fondés par les frères de St-Yon dans Paris, on distingue celui du 6^m arrondissement, situé rue Montgolfier, sous la direction du frère Arthème. Il est composé d'une maison principale et de deux annexes (1), où sont instruits, par la méthode simultanée, plus de 850 enfans de 6 à 12 ans. L'enseignement comprend, avec l'instruction religieuse, qui en est la base, la lecture, l'écriture, le calcul, l'analyse grammaticale et logique, la géographie, enfin la géométrie appliquée au dessin linéaire, au toisé, au levé des plans, etc.

Outre cette école destinée aux enfans, les frères en ont ouvert une pour les adultes. Cette autre école, qui a lieu tous les soirs entre 8 et 10 heures, existe depuis une année, et chaque jour elle prend un nouvel accroissement. Le grand nombre d'élèves qui se sont présentés pour en suivre les cours a exigé qu'on portât le nombre des classes à cinq : chacune d'elles reçoit de 40 à 50 ouvriers, âgés de 30, 35 et 50 ans ; et ce qui explique l'avancement extraordinaire qu'on a eu occasion de remarquer, dans les derniers jours de 1831, c'est qu'on a soin de joindre immédiatement la pratique à la théorie. Le maître donne sa leçon, les élèves la répètent selon qu'ils sont interpellés, et ils opèrent ensuite chacun en particulier, sous la surveillance du maître, qui vérifie leur travail et le redresse s'il y a lieu.

Un inspecteur de l'académie, M. Viguier, ayant visité, il y a peu de temps, cet établissement, a été frappé de l'ordre qui règne partout, de la docilité parfaite, de l'attention et du zèle de tous ces braves ouvriers qui viennent assidûment achever leur journée de rudes et pénibles travaux dans des exercices de lecture, de calcul et de dessin. Il en a fait son rapport, et le ministre a aussitôt accordé à titre d'encouragement une somme de 300 francs, qui a été consacrée à une distribution de livres élémentaires et d'instrumens de mathématiques. Cette distribution a eu lieu le 2 octobre dernier, sous la présidence de M. le maire, assisté de plusieurs notables de l'arrondissement, après un discours plein de bienveillance de l'honorable magistrat ; la cérémonie s'est terminée par les cris de vive le Roi ! Tout annonce que de nouveaux développemens ne tarderont pas à augmenter encore le bienfait de cette institution. (Du 26 janvier 1822.)

Autre extrait.— Les frères dits de St-Yon, établis depuis longtemps à Valenciennes, au nombre de 8, y compris le directeur et le frère chargé du temporel, donnent en ce moment, dans trois maisons séparées, l'instruction primaire à 627 individus. Une classe, tenue le soir, de 7 à 9 heures, au chef-lieu de l'établissement, est spécialement consacrée aux jeunes ouvriers ou apprentifs, aux enfans occupés durant le jour sur les bateaux ou dans les ateliers. Des hommes de 30 ans, des pères de famille, viennent tous les soirs prendre leur part de leçons avec un zèle exemplaire, en même temps qu'ils envoient régulièrement leurs enfans aux classes du jour.

La classe du soir est partagée en deux grandes divisions qui ont chacune un local séparé ; la première compte une 60^e d'élèves : ce sont les moins avancés. On les a répartis en deux sections : parmi eux se trouvent quelques jeunes gens de 15 à 20 ans. On obtient de tous un profond silence et une constante application.

La seconde division est beaucoup plus nombreuse ; elle se compose d'hommes faits, ouvriers, apprentifs, domestiques. Il y règne, comme dans la première, un ordre parfait, et l'on n'y entend que le bruit du travail. L'envie d'apprendre est extrême, et bientôt, aux exercices de lecture, d'écriture et d'arithmétique, les frères comptent joindre des leçons de dessin linéaire.

MISSION DE LA CHINE.

Nous avons donné dernièrement un article sur les missions de l'Orient ; nos lecteurs catholiques nous sauront gré sans doute d'apprendre quelques nouvelles des missions de la Chine. Les catholiques de ce pays viennent de faire une perte bien sensible dans la personne de M. Lamiot, lazarisite. Ce zélé missionnaire est mort à Macao le 5 juin 1831, à l'âge de 66 ans, après plus de 40 ans d'apostolat.

Parti de France en 1789, M. Lamiot avait appris avec promptitude la langue chinoise, et, familier d'ailleurs avec plusieurs langues de l'Europe, il était devenu auprès de l'empereur de la Chine l'interprète officiel des nations européennes, en même temps qu'il présidait le tribunal des mathématiques. Il conserva pendant de longues années cette double fonction, qui le mettait à même d'être utile aux chrétiens et de s'instruire plus avant dans les sciences chinoises. Sous ce dernier rapport, il a fait pour l'histoire et la philosophie des conquêtes inappréciables.

Cependant en 1818 une persécution ouverte éclata en Chine contre les chrétiens et leurs prêtres. M. Clet, l'ami et le confrère de M. Lamiot, évangélisait en secret avec un merveilleux succès, depuis 30 ans, dans diverses provinces de l'empire. En 1819 il fut découvert et arrêté dans une famille dont il avait conquis tous les membres à la foi, et dont le fils aîné a été à Paris il y a deux ans.

M. Lamiot, convaincu d'avoir eu des relations avec M. Clet, fut disgracié, et exilé, d'abord de Pékin, et ensuite hors des terres de l'empire ; mais auparavant il avait été amené à Ou-tchang-fou, où M. Clet était détenu, pour y être confronté avec lui ; il parvint, à prix d'argent, à pénétrer plusieurs fois dans la prison de son confrère. Qui pourrait raconter les entretiens de ces deux apôtres de la foi, seuls, loin de leur patrie, l'un s'en allant certainement à Dieu dans quelques jours, l'autre lui prodiguant les consolations de l'amitié, les encouragemens de la religion, et enviant son bienheureux sort ?

Le 25 janvier, fête de la conversion de saint Paul, est pour les laza-

(1) Neuf autres classes, dépendant de cette maison, sont situées hors de cet arrondissement.

ristes une fête de famille. M. Clet la célébra avec une touchante tranquillité d'âme au fond de son cachot : ce jour-là, non-seulement M. Lamiot, mais un missionnaire chinois avait pu pénétrer jusqu'à lui et lui avait porté la sainte communion, que M. Lamiot reçut en même temps. Puis ils firent tous trois ensemble une légère collation, s'unissant d'esprit à leurs confrères répandus dans les diverses parties du monde, et pleins de reconnaissance et d'amour pour leur communauté, qui les avait appelés à l'honneur de l'apostolat et du martyre.

Depuis lors les lettres de M. Lamiot portent un caractère nouveau d'élevation chrétienne ; on voit que le martyre de son ami avait exalté son âme, déjà si généreuse. Il regrette souvent de n'avoir pas été associé jusqu'à la fin aux souffrances et au triomphe de M. Clet.

Ce dernier fut martyrisé le 17 avril 1820 ; M. Lamiot demeura à Ou-tchang-fou jusqu'après sa mort. Il fit donner la sépulture à son corps, et recueillit avec un soin religieux les vêtemens qu'il portait au moment de son supplice et la corde qui avait mis fin à ses jours. Il a transmis plus tard ces précieuses reliques à ses confrères de Paris, qui les conservent avec une juste vénération.

M. Lamiot était désormais seul missionnaire français de son ordre dans ces contrées ; mais Dieu était avec lui, la foi le soutenait, son zèle ne se ralentit point. Retiré à Macao, il y forma un collège pour les Chinois, et l'église lui doit trente missionnaires naturels du pays, qu'il a instruits et formés, et qui aujourd'hui, rentrés sur les terres de l'empire, y travaillent à étendre le règne de la foi et des vertus chrétiennes. Daigne le pasteur éternel bénir leurs efforts, et hâter le moment où l'église militante aura la consolation de voir la plénitude des gentils, suivie des restes du peuple juif, entrer dans son bercail ! (*)

(Journal des Flandres.)

D'un côté, on fait valoir les probabilités d'une nouvelle attaque de la part des Hollandais, et d'un autre côté on annonce la retraite de M. de Brouckere.

Le premier de ces deux faits est possible sans doute, il faut le prévoir et se régler en conséquence ; mais il nous paraît peu vraisemblable. Quant à la retraite de M. de Brouckere, on la regarde comme certaine, et certes son caractère connu ne la rend que trop probable. Ceux qui l'attribuent aux tracasseries suscitées au ministre par l'opposition de notre chambre des représentans, pourraient bien avoir raison. M. Ch. de Brouckere a différentes qualités ; mais il lui manque cette force d'âme et de caractère que doit avoir un homme d'Etat. Il n'est pas au-dessus de la médisance et de la calomnie, il ne sait pas mépriser l'injure et une injure critique. Nous l'avouerons cependant, il faut beaucoup de courage et de patience pour être ministre dans un Etat tel que le nôtre. D'un côté, il faut savoir s'humilier et venir, s'asseoir sur la sellette et répondre à toutes sortes de questions ; d'un autre, il faut s'élever et s'agrandir en quelque sorte, se placer assez haut pour n'avoir pas à craindre des attaques violentes et déraisonnables, et pour pouvoir s'humilier sans danger.

Cette extrême difficulté d'être bon ministre chez nous, semble venir du pouvoir qu'exerce notre représentation nationale, joint à la licence de la presse. Notre intention n'est pas d'attaquer ce pouvoir. Né d'une révolution populaire, ce pouvoir doit nécessairement être grand. Mais d'un autre côté, nous ferons observer que l'omnipotence d'une grande assemblée peut exposer l'Etat à de grands dangers, dans certaines circonstances. Entraver, vexer, tracer le pouvoir exécutif dans un moment où il devrait pouvoir agir avec vigueur, avec promptitude et avec certaine liberté, c'est peut-être compromettre le commun salut et sacrifier le tout à la partie.

Du reste, nous ne prétendons pas attacher trop d'importance à la retraite de M. de Brouckere. Il a rendu de grands services au pays, il serait injuste de les méconnaître, et sa démission est sans doute fort inopportune ; mais nous n'assurerons pas que ce soit un mal irréparable. Notre armée, grâce à son activité, se trouve maintenant dans un état fort respectable, et lui-même a rendu la besogne de son successeur plus facile. Cependant tout n'est pas fait ; et puisqu'à tout hasard il faut se tenir prêt à repousser une nouvelle agression, un ministre de la guerre n'a pas encore une tâche facile aujourd'hui ; et s'il ne tenait qu'à faire des vœux, nous désirerions que M. de Brouckere eût le courage de demeurer à son poste, et de prendre patience, au moins jusqu'à la paix.

(Courrier de la Meuse.)

— On lit dans le Journal de Flandres :

Nous avons sous les yeux une lettre remarquable, que l'un de nos rédacteurs a eu le bonheur de se procurer, et qui exposera au grand jour le déplorable état des villes qui gémissent sous la domination hollandaise. Cette lettre, écrite de Hulst (Flandre zélandaise), a réussi à échapper à la vigilance des sentinelles bataves, et à parvenir par une voie détournée à sa destination. Nous sommes fâchés de devoir en supprimer quelques particularités intéressantes, pour ne pas exposer à la vengeance de nos ennemis la personne de qui elle émane, et dont au reste nous garantissons la véracité et la bonne foi.

Hulst, 29 janvier 1832.

Nous sommes toujours obsédés de militaires comme au premier jour : nous avons tantôt trois, tantôt quatre hommes à loger, et jusqu'à ce jour nous n'avons pas reçu la moindre indemnité ! On nous promet toujours de nous payer, mais ces promesses n'aboutissent à rien.

Tous nos environs sont inondés. Quand on met le nez aux portes de la ville, ce qui, par parenthèse, n'est permis qu'aux personnes munies d'un passeport, on n'aperçoit de tous côtés que ciel et les eaux. Imaginez-vous la misère dans laquelle nous sommes plongés.

(*) Ad Rom. C. XI. v. 25 et 26.

Nos artisans ont dû travailler aux ponts l'espace d'une quinzaine de jours, et livrer à cet effet du fer et autres matériaux : on ne leur a rien payé, car ces gens ne paient personne. Ils disent que *vader Willem* n'a point d'argent, mais ils savent bien nous en extorquer, comme nous l'éprouvons tous les jours.

La mortalité qui dévore la troupe est affreuse : il ne se passe pas de jours que plusieurs soldats ne succombent.

Ecrivez-moi maintenant de votre côté : faites-moi savoir au plus tôt ce que vous pensez des circonstances actuelles : dites-moi aussi votre situation, dites-moi si elle est comparable à la nôtre.

(Ici est indiquée la voie par laquelle la lettre doit être expédiée, pour qu'elle ne puisse tomber entre les mains de la soldatesque hollandaise.)

Oh ! quand ce temps finira-t-il ! Quand verrons-nous une fin à ces maux !

Le commerce se meurt : tout est au plus cher : car depuis les grands objets de fabrication jusqu'aux moindres petits ustensiles, tout doit nous arriver de la Hollande....

Toute la jeunesse de notre ville a émigré pour éviter de devoir prendre service parmi les hordes de nos oppresseurs....

Le 1^{er} bataillon de la garde civique d'Anvers est parti ce matin de notre ville pour Arlon. Le 2^e bataillon de la même légion doit, dit-on, venir de Philippeville remplacer ici le 1^{er}.

— Nous recevons les détails suivants sur un événement déplorable arrivé récemment près de Namur.

Mardi dernier, la jeune Catherine Stordeur, âgée de 19 ans, fille de la maison où est située la barrière N° 11 de Rhisnes (nouvelle route de Gembloux à Namur), tirait de l'eau à un puits. Le treuil se brisa et le poids des seaux précipita la fille dans le puits, qui a plus de 140 pieds de profondeur. Avertis par les cris d'un voiturier qui l'avait vue tomber, le percepteur de la barrière et les parens de la jeune personne accoururent près du puits, ainsi que plusieurs paysans. On fit un grand silence et l'on entendit du fond du puits la malheureuse qui demandait du secours. Mais quel secours lui donner ? On ne pouvait que lui descendre une échelle avec une corde. Aucune corde ne se trouvait assez longue : on assembla toutes les cordes qu'on put trouver, et une échelle fut descendue. Mais la pauvre fille ne pouvait en profiter : le tourillon du treuil lui était tombé sur la jambe et l'avait brisée.... Elle allait donc périr, lorsqu'un habitant, pauvre, âgé de 50 ans et père de trois enfans, eut le généreux dévouement de descendre dans le puits en se laissant couler le long d'une simple corde. Arrivé au fond, il ôta le tourillon resté sur l'infortunée, qu'il attacha sur l'échelle. On releva l'échelle au moyen des cordes, et le courageux paysan eut le bonheur de déposer sur le sol celle qu'il venait d'arracher à une mort certaine. Il ne comprit le danger qu'il avait couru que quand il n'y eut plus de danger pour la jeune fille : alors il s'évanouit. Ce brave homme se nomme Manuel Dassetz ; il est pauvre ; il a une femme et des enfans.... Le récit qui précède appellera sur lui, nous l'espérons, l'intérêt de tous les honnêtes gens.

La victime de ce fatal accident avait la jambe fracassée. Les chirurgiens décidèrent que l'amputation aurait lieu. Cette douloureuse opération fut faite le lendemain par M. Mercier, de Namur. La jeune Catherine Stordeur a montré un courage extraordinaire.... Elle mérite bien qu'on la plaigne !

Une observation digne de remarque, c'est que, sans la chute du tourillon, qui lui cassa la jambe, elle n'eût eu aucun mal : elle était arrivée perpendiculairement au fond d'un puits de 140 pieds de profondeur, elle n'avait aucune contusion : cela tient du prodige.

— Un événement affreux a eu lieu, le 22 de ce mois, à Deynse ; lors du passage par cette ville des troupes de la légion étrangère, au nombre de 500 hommes, se rendant d'Ath à Bruges ; un officier courut tout en colère sur un soldat, qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas assez promptement ôté la baïonnette de son fusil, et lui appliqua plusieurs coups du plat de son épée sur le dos ; sur quoi un homme placé à côté du soldat battu, dit qu'il était bon que cela ne lui fût pas arrivé, car il aurait passé sa baïonnette au travers du corps de l'officier ; celui-ci, ayant entendu ce propos, se jeta avec fureur sur cet homme, et le perça de son épée. Il a été immédiatement arrêté, et conduit avec le bataillon à Thielt. L'infortuné, victime de cet acte de fureur, est mort sur la place.

(G. van Gend.)

— On lit dans le *Belge* :

Une insubordination grave, déplorable, s'est manifestée le 23 février à Ostende, dans les 2^e et 3^e bataillons de gardes civiques mobilisés de Bruxelles. Elle était occasionnée par la négligence inconcevable qu'a mise le ministère de la guerre à faire parvenir aux soldats les objets les plus nécessaires et principalement les capotes. Des insultes condamnables ont été faites aux officiers ; le colonel lui-même a été tiré à bas de son cheval par les mutins.

On assure que 1,200 capotes ont été expédiées la nuit dernière.

— *L'Indépendant*, après avoir rapporté le même fait, ajoute :

Une députation de trois officiers a été de suite envoyée à Bruxelles, pour réclamer auprès du ministre des capotes et des chaussettes, dont le besoin se faisait vivement sentir dans un pays humide et couvert de brouillards.

Nous sommes informés qu'au ministère de la guerre on s'est empressé de donner les ordres pour l'expédition de ces objets, et que le retard de leur envoi ne doit pas être attribué à l'administration.

— Il paraît que le général Belliard avait fait l'acquisition d'un terrain au cimetière du Père Lachaise, à Paris, pour y être enterré, à côté de quelques-uns de ses compagnons d'armes, vieilles gloires de

l'empire, dont la mort éclaircit tous les jours les rangs. Nous apprenons que la dépouille mortelle du général va être transportée en France, conformément à son vœu, et qu'elle reposera à la place qu'il s'était choisie lui-même. Un monument n'en sera pas moins élevé en Belgique, au lieu où il reposa quelques jours. (Memorial belge.)

— On lit dans le *Belge* ce qui suit sous le titre : *Attentat à la liberté individuelle*.

Nous appelons l'attention des ministres de la justice et de l'intérieur sur les vexations dont se plaint M. Bredael, et qui nous semblent constituer autant d'attentats à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du domicile : ces excès sont d'autant plus condamnables, qu'ils ont été commis sans nécessité aucune, puisque M. Courouble était accompagné d'une escouade de gardes-de-sûreté. Ce n'est pas la première fois que ce commissaire est accusé d'actes de violence de la même nature. Nous espérons que les ministres avertis sauront y mettre bon ordre.

A Messieurs les rédacteurs du *BELGE*.

Bruxelles, 23 février.

Je crois utile de vous donner quelques détails sur une affaire vraiment scandaleuse qui vient de m'arriver dans la nuit d'hier.

A minuit et demi, arrivé paisiblement chez moi, j'entendis sonner deux à trois forts coups de sonnette : croyant que c'étaient des employés des accises, je descendis à la hâte pour ouvrir la porte, lorsque, à ma grande surprise, je vis M. Courouble, accompagné de cinq gardes-de-sûreté, qui me disait venir arrêter mon frère. Après avoir donné à M. Courouble l'assurance que mon frère n'était pas rentré et quelques explications, M. Courouble me prit par le collet et tira de sa poche un pistolet qu'il me mit sur la poitrine, en me disant : si vous bougez, vous êtes mon homme et je vous tue ; pendant ce temps, mon père qui était couché, descendit sur le bruit, et voulant m'arracher des mains de M. Courouble, celui-ci leva le bâton sur lui, et me fit au même instant empoigner par cinq gardes-de-sûreté.

On m'emmena : arrivé au coin de la rue, je tourne la tête et j'aperçois mon père étendu par terre et M. Courouble qui lui tenait le pistolet sur la poitrine et lui disait ; si vous bougez, vous êtes mort. Je criai de loin à mon père de rentrer chez lui, que j'allais m'expliquer à la police : chemin faisant, M. Courouble me saisit au Marché-aux-Poulets par le collet et le déchira en me secouant trois ou quatre fois : à l'église St-Nicolas, il me secoua de nouveau avec violence ; lorsque je fus entré au bureau de la permanence et que je demandai les motifs de mon arrestation, je reçus pour réponse de M. Courouble trois coups de poings à la figure, et on me conduisit à l'Amigo. Une demi-heure après, mon père, ayant été me demander au bureau de la permanence, reçut aussi de M. Courouble trois coups de poings sur la poitrine et fut conduit en prison.

Je vous ai simplement exposé les faits, messieurs, je vous abandonne les réflexions qu'ils suggèrent.

Agréé, etc.

J. F. BREDAEL.

MÉLANGES.

The Times. — Ce journal existe depuis 40 ans. Treize rédacteurs y prennent part, ayant chacun 250 à 300 guinées d'appointemens annuels. Le *Times* compte on outre plus de 100 collaborateurs et correspondans. Cette feuille est imprimée au nombre de plus de 10,000 exemplaires, qui chaque semaine donnent au propriétaire un bénéfice de 350 livres sterling (fl. 4,200). Le produit annuel, les annonces comprises, s'élève au-delà de 35,000 livres sterling (fl. 420,000). La somme payée au gouvernement pour timbres et annonces, s'élève hebdomadairement, pendant les sessions du parlement à 870 livres sterling (fl. 10,400), et à 1,000 livres (fl. 12,000) hors du temps des sessions, à cause du plus grand nombre d'annonces à insérer alors. Dans un seul numéro du *Times*, on en compte quelquefois jusqu'à 1000. Les 10,000 exemplaires sont tirés en moins de 3 heures. Le traitement alloué à tous les collaborateurs pour des nouvelles importantes, et la célérité qui préside à leur envoi, les encourageant à s'appliquer avec le plus grand zèle à leur profession. Le *Times*, de son côté, met une activité incroyable à insérer leurs nouvelles.

— Dans un relevé statistique présenté à l'academie agricole, manufacturière et commerciale, par M. César Moreau, président du conseil d'administration de l'academie, on trouve que la ville de Londres, dont la longueur est de six lieues de France et la largeur de quatre lieues et demie, renferme 1,100 établissemens destinés à l'éducation, 98 établissemens de bienfaisance, 73 maisons de santé, 12 maisons de police, 49 maisons de détention pour dettes, 13 prisons, 31 tribunaux, 93 établissemens religieux ou scientifiques, 580 pharmacies, 300 médecins, 1,180 chirurgiens, 15 bains publics, 520 commissaires-priseurs, 1,150 avocats, 5,480 agens d'affaires, 131 notaires, 763 libraires, 352 relieurs, 450 imprimeurs, 360 cabinets de lecture, 140 ouvrages périodiques, 410 établissemens de gravure, 4,500 copistes, 150 maisons de jeu, 4,300 tavernes, 1,800 boucheries et 2,100 boulangers.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 24 février.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

22 FÉVRIER.

1801. (3 ventôse an iv.) — (*République française*.) — (Consulat.) — Napoléon Bonaparte, premier consul. — Le baron de Sprempporten retourne en Russie avec 4,896 prisonniers de sa nation, qui lui sont rendus par la république française.

1808. — (Empire français.) — La classe de la langue et de la littérature française est présentée à l'empereur Napoléon, en son conseil. — Rapport de Chesnier sur le progrès des lettres dans le dix-huitième siècle. — Invasion de la Finlande par une armée russe.

1814. — Combat de Méry-sur-Seine (7 lieues nord-ouest de Troyes.) La division Boyer arrête, repousse le corps de Sacken, appartenant à l'armée de Silésie, et l'empêche de profiter de ce passage important, qui porterait l'ennemi sur le flanc et les derrières de Napoléon. On peut citer sur ce combat une anecdote qui peint le caractère du soldat français : c'était le jour du mardi-gras ; nos conscrits ayant trouvé des masques dans une boutique, les prirent, et se battirent masqués.

23 FÉVRIER.

1796. (4 ventôse en iv.) République française. (Directoire.) — Le général Bonaparte est nommé pour remplacer le général Schérer dans le commandement en chef de l'armée d'Italie ; il était alors âgé de 27 ans.

1798. (4 ventôse an vi.) — Résolution du conseil des Cinq-Cents portant ratification du traité pour la réunion de la république de Mulhausen à la république française.

1802. (4 ventôse an x.) — (Consulat.) — Napoléon Bonaparte, premier consul. — Traité de paix entre la république française et la régence de Tunis.

1812. — (Empire français.) — Adresse de félicitations et d'un dévouement sans bornes du sénat du royaume d'Italie à l'empereur et roi Napoléon.

— Le président du conseil vient d'enjoindre aux autorités de Strasbourg, de faire sortir de cette ville M. Constantin Zaleski, délégué du comité central polonais, pour servir d'intermédiaire entre les réfugiés polonais qui arrivent et les autorités locales.

En butte à une si cruelle et si injuste persécution, et profondément convaincu de son innocence, M. Zaleski est résigné à se laisser traîner par les gendarmes et devenir de la sorte la victime d'une nouvelle violation de l'hospitalité du peuple français.

— On annonce les nominations de M. Rayneval à l'ambassade d'Espagne, de M. Alexis de Saint-Priest au poste de ministre plénipotentiaire au Brésil, de M. de Rohan-Chabot à celui de La Haye, que quitterait M. le baron Durand de Mareuil, pour passer à celui de Berlin. M. le comte d'Harcourt, ambassadeur à Madrid, serait nommé au même titre à Constantinople.

Nous croyons que la nouvelle de ces nominations, dont quelques-unes sont probables, est prématurée. (Messenger.)

LE BOEUF GRAS.

Le Corsaire dit que cette année il n'y aura pas de bœuf gras.

On promènera le budget, sous la forme de l'éléphant de la Bastille. On regrette toutefois que cette colossade ne représente qu'une faible image de l'auguste et immense divinité dont on veut célébrer la fête.

Voici les principaux éléments du cortège : M. Thiers en Amour, avec les ailes d'or, sera assis sur l'éléphant ; il aura pour trône la caisse de M. Kessnel : heureux emblème de l'état prospère de nos finances.

- Deux poules : la contribution indirecte et la contribution foncière.
 - Deux vampires : l'enregistrement et le timbre.
 - Un loup-cervier : l'agiotage.
 - Une bande de femmes indigentes et enchaînées : les amendes.
 - Vingt bêtes de somme : les contribuables.
 - Un homme portant un ballon crevé : le déficit.
 - Un charlatan : l'emprunt.
 - Une femme en pleurs : l'économie.
 - Un fou aveugle : le département des beaux-arts.
 - Une femme en calèche : la banqueroute.
 - Un brigand mendiant : le droit des pauvres.
 - Huit maîtres-d'hôtel : les diners ministériels.
 - Vingt masques : les fonds secrets.
 - Trois furies : la prostitution, le jeu, la loterie.
- Le cortège visitera, comme celui du bœuf-gras, le Château, les hôtels des ministres, et les deux chambres ; il passera devant la Banque de France, la Bourse, la place du Châtelet, Sainte-Pélagie et la Morgue. Le service sera fait par la musique de la loterie qui ne sait exécuter qu'un seul air : Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES. — Lille, 23 février.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	18 " 21 50	71 " " "	10 " 11 50
OEillette.	28 " 28 75	" " " "	9 75 10 25
Id. bon goût.	" " " "	115 " " "	" " " "
Lin.	18 " 22 "	87 " " "	17 " 18 "
Caméline.	18 " 21 "	86 " " "	10 75 11 "
Chanvre.	13 " 15 "	" " " "	10 75 11 "
Huile épurée pour quinquets		77 " " "	
Idem réverbères		75 " " "	

BOURSE D'ANVERS, du 25 février.

Emprunt de 12 millions	91 3/4 à 91 1/2	Emprunt romain.	78 1/4 à 78 P
" de 10 millions	89 P	Lots.	365 P
" Rotschild.		Napolitains.	72 3/4 A
Autriche métalliques	86 3/4 P	Guebhard	76 1/2 P
Lots de Pologne.	101	Rente perp. Esple à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 7/10	65 P	" " à Amst.	46 7/8 à 3/4 A

BOURSE DE PARIS, 24 février.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 97 25 c. — 4 1/2 p. 0/10, jouissance du 22 sept., 89 fr. 25 c. — 4 p. 0/10, 81 fr. 50. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 80 c. — Act. de la banque, 1622 fr 50. — Certif. Falconnet, fr. 78 00 c. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 1/4. — Emp. royal d'Espagne 1830, 75 fr. 75. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. Emprunt belge, 00 00. — Emprunt romain, 75 3/4.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 23 février.

Dette active 39 3/8, billets de change, 14 1/2 1/6. Synd. d'amort., 66 1/8. Rente perp. Amst. 46; Métall., 81 1/8. Fonds publics de Londres, du 22 février. — Cons., 82 3/8 1/2. Cours de Vienne du 16 fév. — Mét., 85 3/7; act. de la banque, 1110.

ANNONCES.

1581. On demande un domesque jardinier, et une servante de basse-cour qui sachent bien leur état. Se présenter chez M^r Arnould, marchand de vin à Namur.

1582. Grandes ventes de taillis et futaie.

A la requête de M^r Dooms, frères, il va être exposé en vente, savoir :

Le 5 mars, 10 heures du matin, une coupe de taillis de 15 à 16 bonniers au bois du Roi, sis à Winenne ;

Le 6 dito, même heure, quantité de lots de gros chênes et de chéneaux au bois du Chenut, sis à Vonèche ;

Et les 8 et 9 dito, à la même heure, grand nombre de lots de gros chênes, croissant sur 30 bonniers du bois du Prince-sur-Mettet, et coupe de 30 bonniers de taillis, de l'âge de 17 à 18 ans du même bois. Ce dernier taillis se vendra le second jour.

1571. On demande un cèlibataire d'un âge mûr, muni de bons certificats et sachant tenir une comptabilité. S'adresser au bureau de cette feuille.

1462. TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ Située aux Trieux de Salzinnes, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzinnes, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état ; le terrain qui en dépend, avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi des Pays-Bas, longeant en grande partie la Sambre.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1364. Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.

Cette prairie est appelée les Sept Bonniers, et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Lalieu, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M^{me} Leclercq et autres.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1489. A vendre ensemble ou séparément un cheval à deux mains, un cabriolet et harnais. S'adresser, rue de Fer, N^o 780.

1529. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

1558. Une très-belle maison à louer à Erpent, sur la route de Luxembourg, très-propre au commerce, avec jardin très-bien arboré, joignant le sieur Foria.

S'adresser au notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris.

1561. Namèche, aîné, négociant, commissionnaire, rue de Bruxelles, achète récépissés et obligations des emprunts de 10 et 12 millions et autres effets publics.

1384. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement. S'adresser à M. Bauchau-Maurrissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

1573. AVERTISSEMENT.

On désirerait louer une maison bien conditionnée, située sur la grande route, à la proximité d'une ville, consistant en deux salons, cinq chambres à coucher, trois chambres de domestiques, écurie et remise, jardin, et la jouissance d'une bonne chasse. La situation des bords de la Meuse serait préférée. S'adresser au bureau de cette feuille sous la lettre L.

1578. Maison à vendre.

Jeudi 8 mars 1832, à dix heures du matin, en l'étude de maître Gislain, notaire à Namur, le sieur Christophe, dit Mabrunette, fera vendre une maison située place Saint-Hilaire, N^o 1489, à Namur, faisant le coin de la rue Saint-Hilaire, à la rue Notre-Dame, joignant au sieur Happe et au sieur Housiaux ; cette maison qui est propre à tout commerce est quitte et libre de toute charges et hypothèques.